

Cette publication est une production
de l'Agence de développement de réseaux locaux
de services de santé et de services sociaux
de la Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine

NOTE

Dans ce texte, le masculin est pris dans son sens générique
et désigne aussi bien les femmes que les hommes

COORDINATION

René Bouchard, agent d'information

PRODUCTION DES TEXTES, CONCEPTION, RÉALISATION

René Bouchard, agent d'information
en collaboration avec toutes les directions de l'Agence

MISE EN PAGE

René Bouchard, agent d'information
Julie Bernier, secrétaire de direction

RÉVISION DE TEXTE

Julie Bernier, secrétaire de direction
Line Le Guédard, secrétaire

PAGE COUVERTURE

Triangle communication, Gaspé

CRÉDIT PHOTOGRAPHIQUE

Association touristique régionale de la Gaspésie

IMPRESSION

Imprimerie Centre-ville, Gaspé

ISBN 2-923129-16-4

Dépôt légal, Bibliothèque nationale du Québec, 2004

Dépôt légal, Bibliothèque nationale du Canada, 2004

Rapport annuel de gestion

2003-2004

Septembre 2004

*Agence
de développement
de réseaux locaux
de services de santé
et de services sociaux*

Québec 
Gaspésie-
Îles-de-la-Madeleine

SOMMAIRE

	Page
Mot du président du conseil d'administration et du président-directeur général	1
Déclaration sur la fiabilité des données contenues dans le rapport annuel de gestion et des contrôles afférents	3
SECTION 1 - L'AGENCE DE DÉVELOPPEMENT DE RÉSEAUX LOCAUX DE SERVICES DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX DE LA GASPÉSIE—ÎLES-DE-LA-MADELEINE	5
L'Agence de santé et de services sociaux	7
▪ La mission	7
▪ L'organisation interne	8
▪ Le territoire	9
▪ Le réseau d'établissements	10
▪ Les ressources humaines	11
▪ Les ressources financières	11
Le conseil d'administration	12
▪ Le code d'éthique et de déontologie des administrateurs de l'Agence	12
▪ Le Forum de la population	14
▪ La Commission médicale régionale	15
▪ La Commission infirmière régionale	15
▪ La Commission multidisciplinaire régionale	17
SECTION 2 - LES ACTIVITÉS DE L'AGENCE	19
▪ La santé physique	21
▪ La santé sociale	28
▪ La santé publique	30
▪ Les organismes communautaires	54
▪ Les ressources humaines	60
▪ La qualité des services	64
▪ Les ressources matérielles et financières	67
▪ L'entente de gestion et d'imputabilité	73
Annexe 1 - Rapport du vérificateur sur les états financiers condensés	77
Annexe 2 - Programme de soutien aux organismes communautaires — répartition de l'enveloppe budgétaire 2003-2004	95

MOT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

L'année 2003-2004 a été une année de grande transition pour la Régie régionale qui est devenue le 30 janvier dernier l'Agence de développement de réseaux locaux de services de santé et de services sociaux de la Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine. Bien plus qu'un simple changement de nom, cette modification, qui s'est inscrite dans la foulée de l'adoption par le gouvernement du projet de loi 25 sur les agences de développement de réseaux locaux de services de santé et de services sociaux en décembre 2003, oblige l'ensemble du réseau de la santé et des services sociaux à s'inscrire dans une nouvelle dynamique de gouverne axée sur la reddition de comptes.

En plus de continuer à assumer les responsabilités qu'elle détenait depuis le 1^{er} avril 1993 et pour répondre aux exigences que lui demandait de remplir le gouvernement, l'Agence a dû orchestrer rapidement une démarche de consultation visant la création de réseaux locaux de services en Gaspésie et aux Îles-de-la-Madeleine. Ainsi, un nouveau conseil d'administration était nommé par le gouvernement et a rapidement été saisi de ce dossier hautement prioritaire. La consultation menée sur le territoire a permis de définir cinq réseaux locaux de services appuyés par deux établissements régionaux dans les secteurs de la réadaptation et de la jeunesse. Cette proposition adoptée par le conseil d'administration a été soumise et acceptée par le ministre de la Santé et des Services sociaux, M. Philippe Couillard.

Le rapport que nous vous présentons aujourd'hui a aussi subi quelques modifications toujours dans cette même logique de reddition de comptes. Ainsi, le rapport annuel d'activités fait place à un rapport annuel de gestion qui met l'emphase sur les objectifs à réaliser et les résultats atteints conformément aux ententes signifiées entre le ministère et les agences de même qu'entre l'Agence et les établissements de la région.

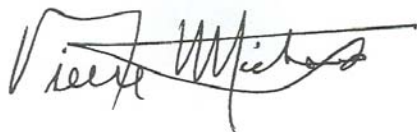
Parmi les autres dossiers importants qui ont retenu l'attention de l'Agence au cours de la dernière année, mentionnons :

- l'élaboration du *Plan d'action régional de santé publique*;
- l'adoption des *Orientations régionales en regard des services de 1^{re} ligne en réadaptation physique*;
- l'adoption des *Recommandations du comité aviseur régional sur la planification de la main-d'œuvre infirmière en Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine*;
- l'adoption des *Activités, programmes et services requis pour les enfants, les adolescents et leur famille*;
- l'adoption du *Plan régional de répartition des effectifs médicaux en spécialités*;
- l'adoption du *Plan d'action régional sur l'utilisation exceptionnelle des mesures de contrôle : contention, isolement et substances chimiques*;
- la mise à jour de la *Politique de déplacement des usagers*;
- l'adoption d'un *Protocole régional de traitement des demandes d'intervention en résidences privées*.

Par ailleurs, trois personnes se sont succédées à la direction de l'Agence depuis le 31 mars 2003. Une pensée toute spéciale pour M. Pierre Portelance qui a occupé la fonction de président-directeur général de juillet 2002 jusqu'à sa retraite en octobre 2003 avant de nous quitter définitivement et M. Gilles Pelletier qui a assumé l'intérim à ce poste pendant quatre mois jusqu'à la nomination et l'arrivée du nouveau PDG en janvier 2004.

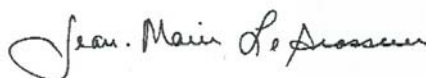
Nos remerciements accompagnent les membres du conseil d'administration pour leur dévouement, l'ensemble des partenaires de l'Agence pour leur collaboration soutenue et bien entendu le personnel qui a travaillé sans relâche à l'élaboration des réseaux locaux et qui continuera à relever les défis un à un avec toujours la même rigueur et le même objectif, soit d'organiser et de planifier des soins et services de santé et de services sociaux à la hauteur des attentes de la population gaspésienne et madelinienne.

Le président-directeur général,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Pierre Michaud', with a stylized, sweeping flourish extending to the right.

Pierre Michaud

Le président du conseil d'administration,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Jean-Marie Le Brasseur', with a large, elegant initial 'J'.

Jean-Marie Le Brasseur

DÉCLARATION SUR LA FIABILITÉ DES DONNÉES CONTENUES DANS LE RAPPORT ANNUEL DE GESTION ET DES CONTRÔLES AFFÉRENTS

Les informations contenues dans le présent rapport annuel de gestion relèvent de ma responsabilité. Cette responsabilité porte sur la fiabilité des données contenues dans le rapport et des contrôles afférents.

Les résultats et les données du rapport annuel de gestion de l'exercice 2003-2004 de l'Agence de développement de réseaux locaux de services de santé et de services sociaux de la Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine :

- décrivent fidèlement la mission, les mandats, les valeurs et les orientations stratégiques de l'Agence;
- présentent les cibles, les résultats attendus, les indicateurs et les résultats obtenus;
- présentent des données exactes et fiables.

Je déclare que les données contenues dans le présent rapport annuel de gestion ainsi que les contrôles afférents à ces données sont fiables et qu'elles correspondent à la situation telle qu'elle se présentait pour l'exercice terminé le 31 mars 2004.

Le président-directeur général,



Pierre Michaud

Section 1

L'Agence de développement
de réseaux locaux
de services de santé
et de services sociaux
de la Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine

L'Agence de santé et de services sociaux de la Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine

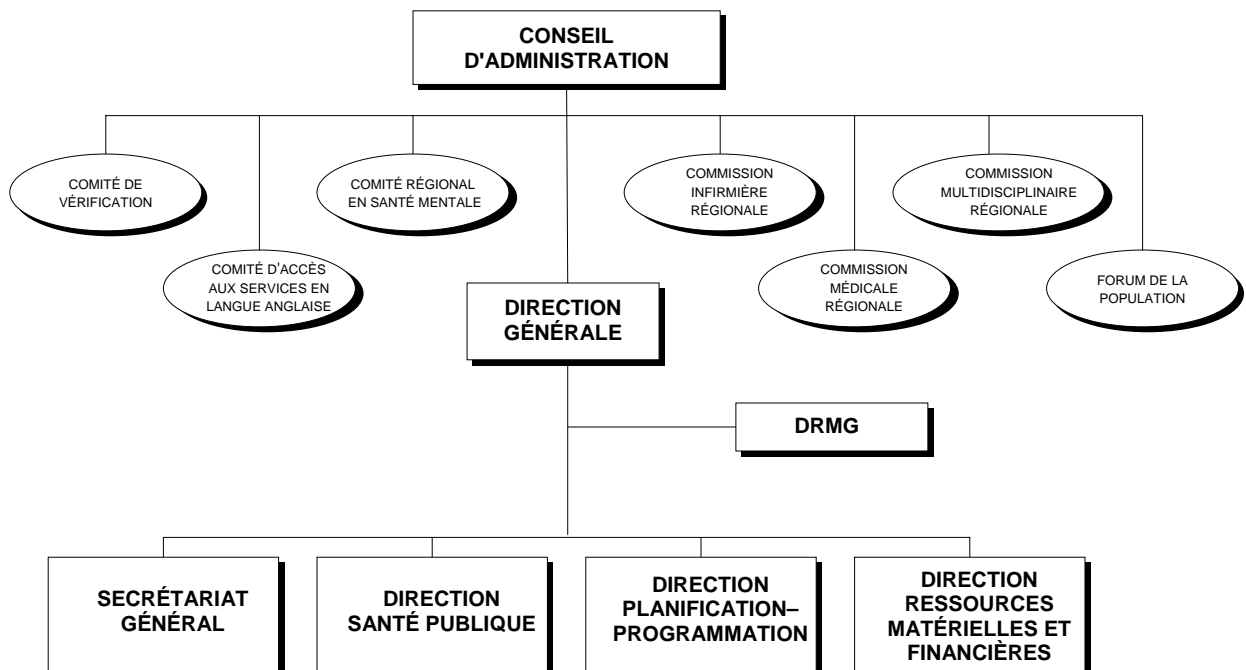
LA MISSION

L'Agence de développement de réseaux locaux de services de santé et de services sociaux de la Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine a été instituée le 30 janvier 2004. Elle succède, de plein droit et sans aucune autre formalité, à la Régie régionale.

En plus de conserver tous les mandats confiés à la Régie régionale, l'Agence a pour mission de mettre en place, en Gaspésie et aux Îles-de-la-Madeleine, une organisation de services de santé et de services sociaux intégrés. L'Agence doit, en outre, définir et proposer au ministre, un modèle d'organisation basé sur un ou plusieurs réseaux locaux de services de santé et de services sociaux.

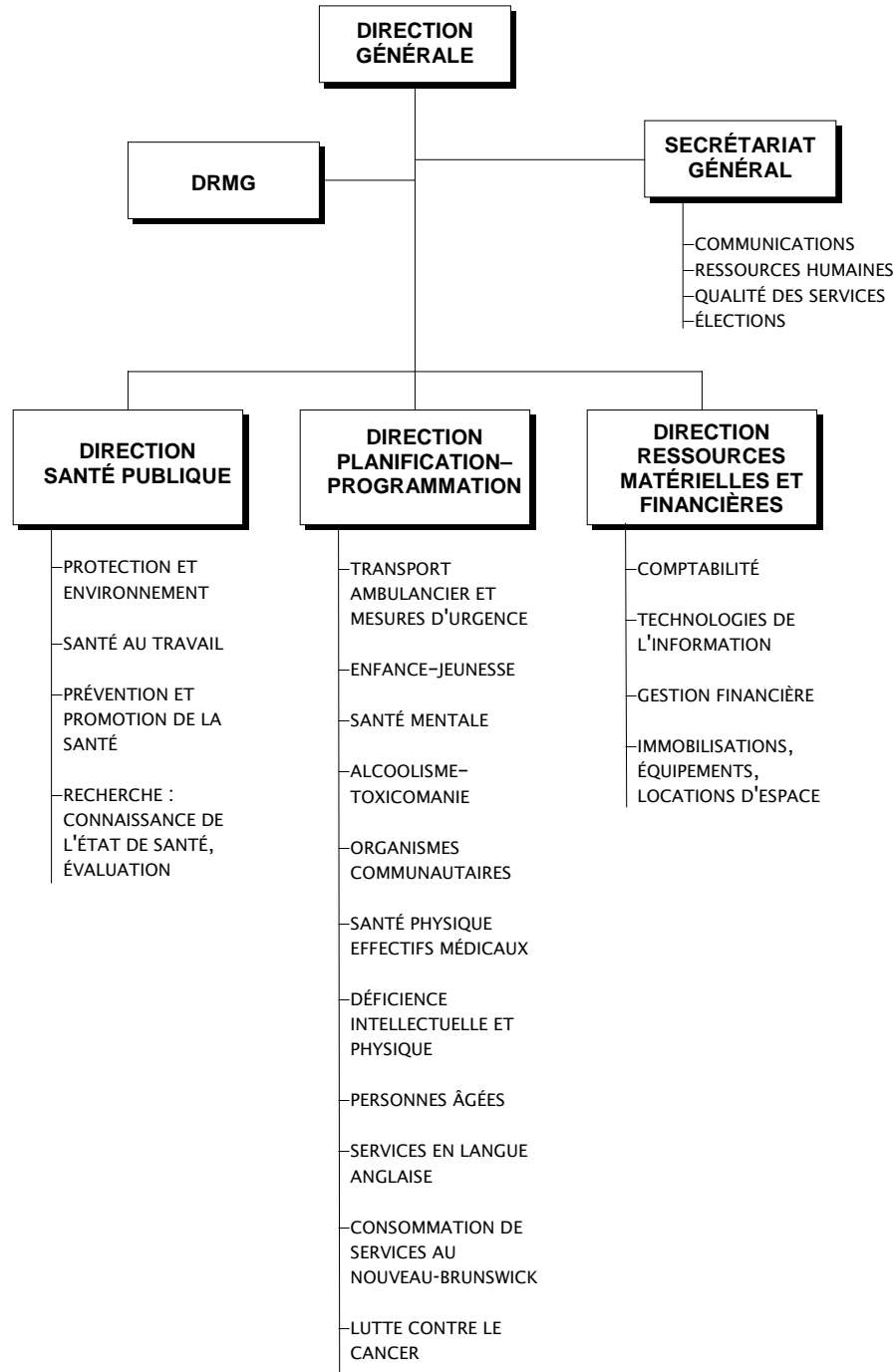
Les autres mandats de l'Agence consistent à planifier, organiser, mettre en œuvre et évaluer les programmes de santé et de services sociaux offerts dans la région. Elle a aussi pour objet d'assurer la participation de la population à la gestion du réseau public de services de santé et de services sociaux et le respect des droits des usagers; d'élaborer les priorités de santé et de bien-être en fonction des besoins de la population de sa région en tenant compte des objectifs ministériels; d'établir les plans d'organisation de services de son territoire et d'évaluer l'efficacité des services; d'allouer les budgets destinés aux établissements et d'accorder les subventions aux organismes communautaires et aux ressources privées agréées; d'assurer la coordination des activités médicales particulières des médecins ainsi que des activités des établissements, des organismes communautaires, des ressources intermédiaires et des résidences d'hébergement agréées; de mettre en place les mesures visant la protection de la santé publique et la protection sociale des individus, des familles et des groupes; d'assurer une gestion économique et efficiente des ressources humaines, matérielles et financières mises à sa disposition.

LA STRUCTURE DE CONSULTATION ET DE DÉCISION



L'ORGANISATION INTERNE

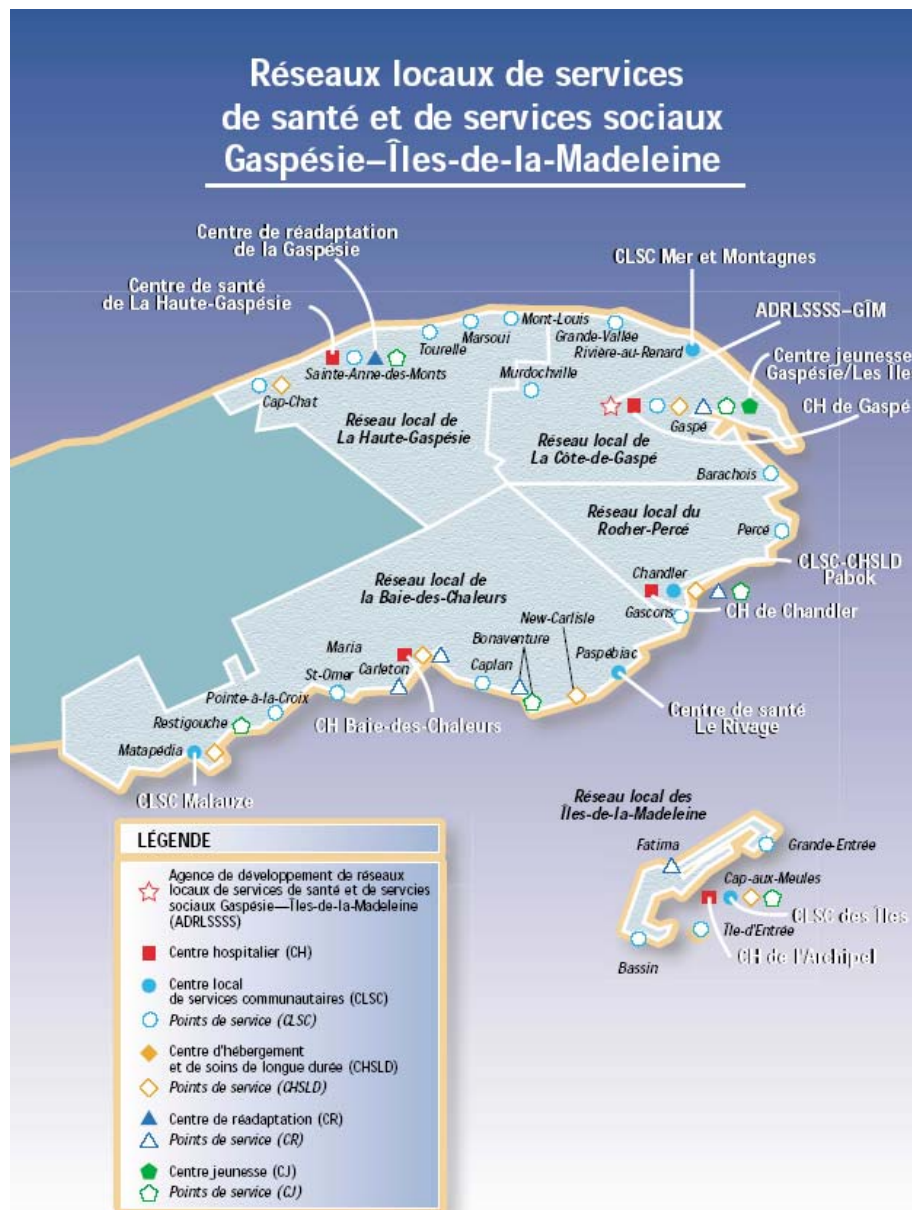
L'organigramme de fonctionnement interne comporte la Direction générale, le Secrétariat général, la Direction de santé publique, la Direction de la planification et de la programmation et la Direction des ressources matérielles et financières. De plus, selon les dispositions de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux*, est institué au sein de chaque agence de santé et de services sociaux un département régional de médecine générale.



LE TERRITOIRE

La région Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine est caractérisée par une péninsule et un archipel. Son vaste territoire s'étend sur une superficie de 20 500 km².

Selon le dernier recensement effectué par Statistique Canada en 2001, la population régionale s'élève à 96 924 habitants, une diminution de 7,8 % comparativement à 1996. La population régionale, qui représente 1,3 % de celle du Québec, est répartie dans 43 municipalités et 2 réserves indiennes majoritairement situées en bordure des côtes. La région compte six MRC, à savoir, la MRC de La Haute-Gaspésie, la MRC de La Côte-de-Gaspé, la MRC de Bonaventure, la MRC du Rocher-Percé, la MRC d'Argenteau et la MRC des Îles.



LE RÉSEAU D'ÉTABLISSEMENTS

Au 31 mars 2004, le réseau de la santé et des services sociaux de la Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine comptait 12 établissements publics gérés par 10 conseils d'administration. Au même moment, l'Agence soumettait à la consultation une proposition visant à former cinq réseaux locaux de services en plus des deux établissements à vocation régionale. Il est important de souligner que pour desservir adéquatement la population et s'assurer que celle-ci puisse miser sur des services accessibles, les établissements doivent organiser leurs services dans 52 installations différentes.

ÉTABLISSEMENTS, MISSIONS EXPLOITÉES ET INSTALLATIONS							
Établissements	Missions exploitées						Installations et points de service
	CH	CLSC	CHSLD	CR	CJ	Total	
Centre de santé de La Haute-Gaspésie	✓	✓	✓	✓		4	8
Réseau local de La Haute-Gaspésie	✓	✓	✓	✓		4	8
Centre hospitalier de Gaspé	✓		✓			2	2
CLSC Mer et Montagnes		✓				1	5
Réseau local de La Côte-de-Gaspé	✓	✓	✓			3	7
Centre hospitalier de Chandler	✓		✓			2	1
CLSC-CHSLD Pabok		✓	✓			2	4
Réseau local du Rocher-Percé	✓	✓	✓			3	5
Centre de santé Le Rivage		✓	✓			2	3
Centre hospitalier Baie-des-Chaleurs	✓		✓			2	2
CLSC Malauze		✓	✓			2	3
Réseau local de la Baie-des-Chaleurs	✓	✓	✓			3	8
Centre hospitalier de l'Archipel	✓		✓			2	2
CLSC des Îles		✓		✓		2	5
Réseau local des Îles	✓	✓	✓	✓		4	7
Centre de réadaptation de la Gaspésie				✓		1	7
Centre jeunesse Gaspésie/Les Îles				✓	✓	2	10
Total	5	6	8	4	1	24	52

LES RESSOURCES HUMAINES

L'Agence de santé et de services sociaux de la Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine compte 67 employés (65,4 personnes équivalent temps complet). Le personnel comprend 11 cadres, 54 employés réguliers et 2 employés occasionnels. Sur le total des effectifs, 61 sont titulaires d'un poste à temps complet et 4 sont titulaires d'un poste à temps partiel.

EFFECTIFS DE L'AGENCE AU 31 MARS 2004								
Statut	Cadres		Employés réguliers		Occasionnels		Total	
	Pers.	ÉTC	Pers.	ÉTC	Pers.	ÉTP	Pers.	ÉTC
Temps plein	11	11	50	50	2	2	63	63
Temps partiel			4	2,4			4	2,4
Total 2004	11	11	54	52,4	2	2	67	65,4
Total 2003	11	11	53	50,9	5	5	69	66,9

LES RESSOURCES FINANCIÈRES

Le budget de l'Agence totalise 4 744 485 \$.

L'écart à la hausse de 8,3 % avec l'an dernier s'explique par un transfert d'activités du fonds affectés (par exemple : lutte au cancer, programme de soutien aux jeunes parents, programme québécois de lutte au tabagisme) vers le budget net de l'Agence, car de façon globale, l'organisation a fait face à une compression du ministère de la Santé et des Services sociaux de l'ordre de 71 484 \$ en 2003-2004.

De plus, l'Agence administre des fonds affectés pour un montant de 25,1 millions de dollars.

	2003-2004	2002-2003	Écart
Budget	4 744 485 \$	4 381 138 \$	8,3 %
Fonds affectés	25,1 M\$	24,2 M\$	3,7 %

Le conseil d'administration

Le projet de loi 25 sur les agences de santé et de services sociaux précisait la composition du conseil d'administration. Ainsi, les affaires de l'Agence sont gérées par 16 membres nommés par le ministre dont :

- le président-directeur général;
- un membre de la Commission infirmière régionale;
- un membre de la Commission multidisciplinaire;
- un membre de la Commission médicale régionale.

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AU 31 MARS 2004	
Nom	Secteur
Mme Michelle Landry	Avignon
Mme Nathalie Motreff	Avignon
M. Louis-Marie Rivard	Avignon
M. Francis Picarou (Commission infirmière régionale)	Avignon
Mme Micheline Brière (vice-présidente)	Bonaventure
M. Jean-Marie Le Brasseur (président)	Bonaventure
M. Lynden Bechervaise	Bonaventure
Mme Emma Besnier	Côte-de-Gaspé
M. France-Laurent Forest (Commission médicale régionale)	Côte-de-Gaspé
M. Régis Garon	Haute-Gaspésie
M. Stéphane Shaink (Commission multidisciplinaire régionale)	Haute-Gaspésie
Mme Sandra Cummings	Îles-de-la-Madeleine
M. Marc-Édouard Nadeau	Îles-de-la-Madeleine
Mme Nicole Johnson	Rocher-Percé
M. Georges Sutton	Rocher-Percé
M. Pierre Michaud (président-directeur général)	

LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ADMINISTRATEURS DE L'AGENCE DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX

La nomination par le gouvernement des membres du conseil fait en sorte qu'ils sont assujettis aux dispositions du *Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics* découlant de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (ci-après, le Règlement), lequel règlement a pour objet (article 1) :

« ... de préserver et de renforcer le lien de confiance des citoyens dans l'intégrité et l'impartialité de l'administration publique, de favoriser la transparence au sein des organismes et entreprises du gouvernement et de responsabiliser les administrations et les administrateurs publics. »

Il est attendu :

- que les membres du conseil d'administration doivent agir dans l'intérêt de l'organisation et de la population pour laquelle elle a été instituée;
- que l'exercice de la fonction des membres du conseil d'administration doit tenir compte des règles de l'efficacité, de la moralité, de la crédibilité, de la confidentialité et de la légalité;
- que les membres du conseil d'administration sont nommés pour contribuer, dans le cadre de leur mandat, à la réalisation de la mission de l'État et, le cas échéant, à la bonne administration de ses biens;
- les dispositions du Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics découlant de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif;
- la mission et les valeurs organisationnelles de l'Agence;

Les membres du conseil d'administration, dans l'exercice de leurs fonctions s'engagent à :

- centrer leurs décisions et leurs actions sur les besoins de l'ensemble des citoyennes et citoyens de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine en vue du rétablissement, du maintien et de l'amélioration de la santé et du bien-être de la population, ainsi que de l'organisation et la gestion d'un système de santé et de services sociaux accessible, intégré et de qualité tout en tenant compte des particularités de la région et des ressources mises à leur disposition, le tout en fonction des politiques et orientations gouvernementales.
- respecter, dans l'exercice de leurs fonctions, chacun des articles du présent Code d'éthique et de déontologie de l'Agence ainsi que ceux prévus à la loi et au règlement susmentionnés. En cas de divergence, les principes et les règles les plus exigeants s'appliquent.

Ils doivent en outre :

- agir avec objectivité;
- agir avec honnêteté et intégrité;
- agir avec discrétion et retenue;
- agir sans partisanerie politique;
- agir avec loyauté;
- agir avec respect et dignité;
- éviter tout conflit d'intérêts.

En 2003-2004, aucune action n'a été prise contre un membre du conseil d'administration à la suite d'un manquement au code d'éthique définissant les règles de conduite à adopter dans l'accomplissement de la fonction d'administrateur de l'Agence.

LE FORUM DE LA POPULATION

Le Forum de la population est responsable envers le conseil d'administration de l'Agence d'assurer la mise en place de différents modes de consultation de la population sur les enjeux de santé et de bien-être et de formuler des recommandations sur les moyens à mettre en place pour améliorer la satisfaction de la population à l'égard des services de santé et des services sociaux disponibles et pour mieux répondre aux besoins en matière d'organisation de tels services.

Le Forum de la population, mis sur pied en début d'année, s'est réuni à trois reprises en 2003-2004.

Il a d'abord pris connaissance de son rôle et de son mandat. Il a par la suite œuvré à l'instauration de ses règles de régie interne. Il a ensuite donné son avis sur le Plan d'action régional de santé publique, intégré les contenus du Programme national de santé publique, des études de satisfaction de la population à l'égard des services en CH et en CLSC en région, du plan triennal, des contrats de performance et des enjeux de la réforme de la gouvernance annoncée dans le réseau de la santé et des services sociaux.

Il a en deuxième moitié d'année participé activement à l'élaboration de la démarche de consultation de la population dans le cadre de la mise en place en Gaspésie et aux Îles-de-la-Madeleine d'une organisation de services intégrés visant à rapprocher les services à la population et à faciliter le cheminement de toute personne dans le réseau de la santé et des services sociaux. Il a aussi participé à l'élaboration de la proposition finale du modèle d'organisation de services basé sur cinq réseaux locaux que l'Agence devait formuler au ministre.

Le Forum de la population est composé de 18 membres, soit 3 représentants par MRC, et ses activités sont coordonnées par le président-directeur général de l'Agence.

MEMBRES DU FORUM DE LA POPULATION AU 31 MARS 2004	
Nom	MRC
M. Richard Frenette	Avignon
M. Jacques Veillette	Avignon
M. Louis-Marie Rivard	Avignon
Mme Ginette Côté	Bonaventure
Mme Gisèle Delarosbil	Bonaventure
M. Jean-Pierre Gauthier	Bonaventure
Mme Lise Dupuis	Côte-de-Gaspé
Mme Marie A. Aspirot	Côte-de-Gaspé
M. Rémi Dion	Côte-de-Gaspé
M. Franklin Langlais	Haute-Gaspésie
M. Claude Saucier	Haute-Gaspésie
M. Jean-Claude Lévesque	Haute-Gaspésie
Mme Berthe Vigneault	Îles-de-la-Madeleine
Mme Manon Richard	Îles-de-la-Madeleine
M. Égide Vigneau	Îles-de-la-Madeleine
Mme Nicole Dubé	Rocher-Percé
M. Alexandre Chouinard	Rocher-Percé
M. Mario Grenier	Rocher-Percé

LA COMMISSION MÉDICALE RÉGIONALE (CMR)

Les membres de la Commission médicale régionale n'ont pas siégé au cours de l'année 2003-2004. Les activités de cette instance devraient reprendre dans le cadre du développement des réseaux locaux de services de santé et de services sociaux, notamment en ce qui a trait à la révision du modèle d'organisation des services médicaux généraux et spécialisés dans la région.

Au 31 mars 2004, un poste de spécialiste ainsi que le poste de la présidence sont demeurés vacants.

MEMBRES DE LA COMMISSION MÉDICALE RÉGIONALE AU 31 MARS 2004			
	Nom	Spécialité	MRC
MEMBRES ÉLUS	Dr Bernard-É. Duguay, vice-prés.	Radiologie	Avignon
	Dr France-Laurent Forest	Médecine familiale	Côte-de-Gaspé
	Dre Évelyne DesAulniers	Médecine familiale	Côte-de-Gaspé
MEMBRES NOMMÉS	Dr Pierre Jacques	Dermatologie	Côte-de-Gaspé
	Dr Réjean Lemieux	Psychiatrie	Haute-Gaspésie
	Dr David Hehlen	Médecine familiale	Îles-de-la-Madeleine
MEMBRES D'OFFICE	Dr Christian Bernier	Directeur de santé publique, Agence de santé et de services sociaux	
	M. Pierre Michaud	Président-directeur général, Agence de santé et de services sociaux	

LA COMMISSION INFIRMIÈRE RÉGIONALE (CIR)

La *Loi sur les services de santé et les services sociaux* prévoit, dans chacune des régions du Québec, une commission infirmière régionale dont le mandat consiste à :

- donner des avis sur l'organisation, la distribution et l'intégration des soins infirmiers sur le territoire et sur la planification de la main-d'œuvre infirmière, à la lumière des plans régionaux d'organisation de services;
- donner son avis sur certaines questions relatives à l'accessibilité et à la coordination des services dans la région et qui impliquent les soins infirmiers;
- donner son avis sur les approches novatrices de soins et leurs incidences sur la santé et le bien-être de la population;
- exécuter tout autre mandat que lui confie le conseil d'administration et de lui faire rapport périodiquement.

Dans le but d'actualiser ce mandat, les membres de la Commission infirmière régionale se sont réunis à trois reprises au cours de la dernière année et ont abordé les sujets suivants :

- Au cours de l'année 2002-2003, un des membres de la Commission infirmière avait été nommé pour siéger sur le comité aviseur régional de la planification de la main-d'œuvre infirmière. Un rapport sur les travaux réalisés par ce comité a d'abord été présenté aux membres et, dans un deuxième temps, ceux-ci ont transmis leurs commentaires et suggestions au responsable de ce dossier.
- Les modifications apportées par la *Loi sur les infirmières et les infirmiers* et la *Loi modifiant le code des professions et d'autres dispositions législatives dans le domaine de la santé* (loi 90) ont amené la CIR à faire un exercice d'appropriation au regard de cette loi, et les membres ont participé à une journée de formation sur le sujet.
- La Commission infirmière a également émis un avis favorable à l'adoption du *Plan d'action régional sur les orientations ministérielles relatives à l'utilisation exceptionnelle des mesures de contrôle : contention, isolement et substances chimiques*, ainsi qu'un avis favorable à l'adoption du *Programme régional de lutte contre le cancer*.
- De plus, certains membres de la Commission infirmière ont participé à la rencontre annuelle de l'Ordre régional des infirmières et infirmiers du Bas-Saint-Laurent–Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine dans le but d'informer les membres de la section au regard du mandat de la CIR, sa composition, le processus de désignation, les travaux réalisés et en cours.

MEMBRES DE LA COMMISSION INFIRMIÈRE RÉGIONALE AU 31 MARS 2004		
Nom	Secteur d'activité	MRC
M. Francis Picarou (vice-président)	Infirmier gestionnaire de soins en CLSC	Avignon
Mme Marie-Hélène Bourdages	Infirmière oeuvrant en CHSLD	Avignon
Mme Michèle Albert	Infirmière oeuvrant en CH	Avignon
Mme Yolande Chouinard	Infirmière oeuvrant en CLSC	Bonaventure
Mme Céline Coulombe-Gasse	Infirmière oeuvrant en CLSC	Côte-de-Gaspé
Mme Pierrette Dubé Garnier	Infirmière enseignante au Collège de la Gaspésie et des Îles	Côte-de-Gaspé
Mme Johanne Cantin	Infirmière gestionnaire de soins en CH	Îles-de-la-Madeleine
Mme Anne-Marie Bénard	Infirmière auxiliaire en CH	Îles-de-la-Madeleine
Mme Sonia Pitre (présidente et membre cooptée)	Infirmière oeuvrant en CH	Rocher-Percé
M. Pierre Michaud	Président-directeur général	Agence de santé et de services sociaux
Mme Martine Blais	Infirmière, agente de planification-programmation	Agence de santé et de services sociaux

Note : Le PDG ou l'infirmière qu'il désigne siège d'office à la Commission infirmière.

LA COMMISSION MULTIDISCIPLINAIRE RÉGIONALE (CMUR)

La *Loi sur les services de santé et les services sociaux* prévoit, dans chacune des régions du Québec, une commission multidisciplinaire régionale dont le mandat consiste à :

- donner des avis sur l'organisation, la distribution et l'intégration des services sur le territoire et sur la planification de la main-d'œuvre, à la lumière des plans régionaux d'organisation de services;
- donner son avis sur certaines questions relatives à l'accessibilité et à la coordination des services dans la région;
- donner son avis sur les approches novatrices de services et leurs incidences sur la santé et le bien-être de la population;
- exécuter tout autre mandat que lui confie le conseil d'administration et de lui faire rapport périodiquement.

Les membres de la Commission multidisciplinaire ont tenu aucune rencontre en cours d'année. L'Agence entend relancer les activités de la Commission au cours de la prochaine année.

MEMBRES DE LA COMMISSION MULTIDISCIPLINAIRE RÉGIONALE AU 31 MARS 2004	
Nom	Établissement
Mme Lise Bernatchez	Centre jeunesse
Mme Mary Delaney	CLSC des Îles
Mme Danielle Leblanc	Centre de réadaptation de la Gaspésie
Mme Jacinthe Poirier	Centre de santé Le Rivage
Mme Diane Lebouthilier	CLSC-CHSLD Pabok
Mme Myriam Ouellon	CLSC Malauze
M. Bruno Leblanc	CLSC-CHSLD Pabok
M. Marc Lemieux	CLSC Mer et Montagnes
M. Stéphane Shaink	Centre de réadaptation de la Gaspésie
M. Gilles Leclerc	Cégep de la Gaspésie et des Îles
M. Pierre Michaud	Agence de santé et de services sociaux
Mme Angéline Godin	Agence de santé et de services sociaux

